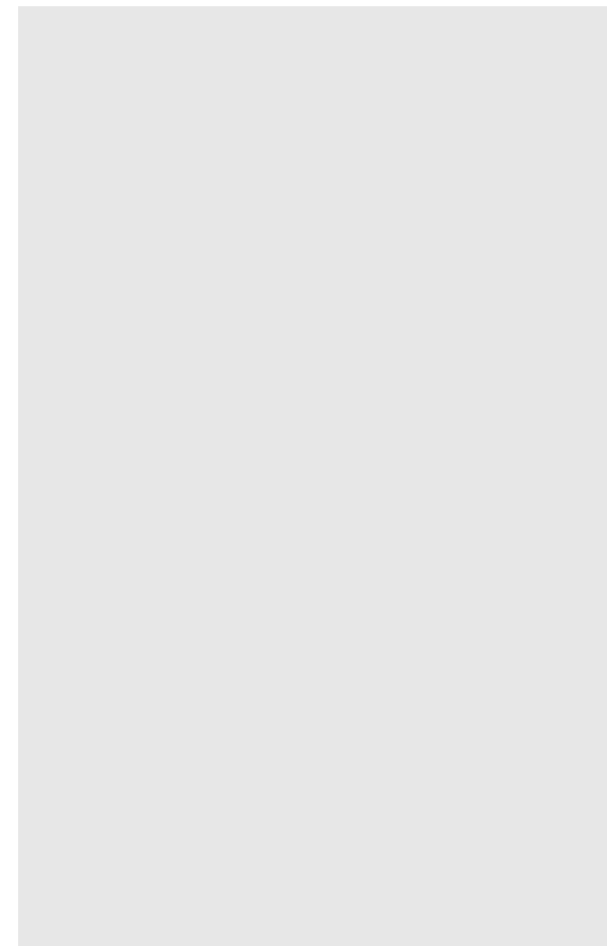


Statistiques trimestrielles de milieu ouvert

AU 30 juin 2019

Secrétariat général
Sous-direction des statistiques et des études

Ministère
de la Justice



Périmètre et définition

Dans ce document, une **personne** est considérée comme **placée sous main de justice en milieu ouvert** lorsqu'elle est prise en charge par un service de suivi pour une mesure sans écrou.

Les prises en charge comptabilisées sont celles assurées par les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessite l'intégration des prises en charges des services de l'application des peines (SAP) ainsi que d'autres sources de données.

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) ; les **mesures présentencielle**s que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; et les **ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).
- les **principales mesures post-sentencielle**s hors ajournements. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la libération conditionnelle (LC), en aménagement de peine ou en tant que régime de la libération sous contrainte, le travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), le stage de citoyenneté (STC), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).
- les **mesures dites de sûreté**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Le suivi de l'ensemble du milieu ouvert nécessite l'intégration des prises en charges des services de l'application des peines (SAP) ainsi que d'autres sources de données.

Seuls les majeurs sont comptabilisés dans ces statistiques.

Glossaire des mesures et abréviations

Abréviation	Nom complet
-------------	-------------

Alternatives aux poursuites, mesures présentencielles et ajournements

AJI	Ajournement pour investigation
AJINJ	Ajournement avec injonction
AME	Ajournement avec mise à l'épreuve
ARSE	Assignation à résidence sous surveillance électronique
ARSEM	Assignation à résidence sous surveillance électronique mobile
CJ	Contrôle judiciaire
TNR	Travail non rémunéré

Principales mesures post sentencielles hors ajournements

CP	Contrainte pénale
IS	Interdiction de séjour
LC AP	Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine
LSC sous LC	Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle
SME	Sursis avec mise à l'épreuve
SPRM	Suspension de peine pour raison médicale
STC	Stage de citoyenneté
STIG	Sursis assorti d'un TIG
TIG	Travail d'intérêt général

Mesures dites de sûreté

PSEM	Placement sous surveillance électronique mobile
SJ	Surveillance judiciaire
SSJ	Suivi socio-judiciaire

Acteurs de l'exécution et l'application des peines

CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
JAP	Juge de l'application des peines
SAP	Service de l'application des peines
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Sommaire

Tableau	Intitulé
Données de stock sur les personnes en milieu ouvert	
Tableau 1	Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe
Tableau 2	Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge
Tableau 3	Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert
Tableau 4	Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité
Tableau 5	Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative
Tableau 6	Région administrative du domicile des personnes suivies en milieu ouvert
Données de stock sur les mesures en milieu ouvert	
Tableau 7	Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 8	Alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements suivis en milieu ouvert
Tableau 9	Principales mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 10	Mesures de sûreté suivies en milieu ouvert
Tableau 11	Proportion de femmes selon les mesures
Tableau 12	Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures
Tableau 13	Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures
Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert	
Tableau 14	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe
Tableau 15	Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile
Tableau 16	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie
Tableau 17	Nouvelles mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements
Tableau 18	Nouvelles mesures principales post-sentencielles suivies en milieu ouvert
Tableau 19	Nouvelles mesures de sûreté suivies en milieu ouvert
Tableau 20	Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative

Données de stock sur les personnes en milieu ouvert

Au 30 juin 2019

Tableau 1 : Personnes suivies en milieu ouvert, par sexe

	31/03/16	30/06/16	30/09/16	31/12/16	31/03/17	30/06/17	30/09/17	31/12/17	31/03/18	30/06/18	30/09/18	31/12/18	31/03/19	30/06/19
Femmes	12 047	12 290	12 150	12 233	12 455	12 474	12 218	12 290	12 404	12 460	12 289	12 229	12 176	12 299
Hommes	147 176	148 530	147 627	147 328	148 463	148 640	146 802	147 380	148 567	148 762	148 273	148 394	149 251	149 735
Total	159 223	160 820	159 777	159 561	160 918	161 114	159 020	159 670	160 971	161 222	160 562	160 623	161 427	162 034

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 2 : Personnes suivies en milieu ouvert, par catégorie d'âge

	30/06/16	30/06/17	30/06/18	30/06/19
18 à 20 ans	12 721	12 076	11 693	11 575
21 à 24 ans	23 934	23 585	23 045	22 755
25 à 29 ans	27 215	26 805	26 400	25 674
30 à 39 ans	43 445	44 438	45 263	46 269
40 à 49 ans	30 709	30 599	30 674	31 020
50 à 59 ans	16 194	16 609	16 875	17 072
60 ans et plus	6 542	6 941	7 215	7 606
Non renseigné	60	61	57	63
Total	160 820	161 114	161 222	162 034

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 3 : Âge des personnes prises en charge en milieu ouvert

		30/06/16	30/06/17	30/06/18	30/06/19
Âge médian	Femmes	35,5	35,9	36,0	36,4
	Hommes	33,2	33,5	33,8	34,1
	Ensemble	33,4	33,7	34,0	34,3
Âge moyen	Femmes	37,2	37,4	37,7	37,9
	Hommes	35,6	35,8	36,0	36,2
	Ensemble	35,7	35,9	36,2	36,4

L'âge médian est l'âge qui divise une population en deux groupes numériquement égaux.

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 4 : Personnes suivies en milieu ouvert, par nationalité

	30/06/16	30/06/17	30/06/18	30/06/19
Française	149 131	149 050	148 693	149 179
UE hors française	1 934	1 966	2 069	2 143
Reste de l'Europe	1 102	1 163	1 272	1 323
Afrique	6 280	6 574	6 786	6 868
Amérique	334	348	382	443
Asie et Océanie	380	396	442	466
Autres	1 659	1 617	1 578	1 612
Total	160 820	161 114	161 222	162 034

La catégorie *Autres* regroupe les apatrides et les cas non renseignés

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 5 : Domiciliation des personnes suivies en milieu ouvert, par région administrative

	30/06/16	30/06/17	30/06/18	30/06/19
Auvergne-Rhône-Alpes	19 124	19 033	19 225	18 878
Bourgogne-Franche-Comté	7 769	8 546	8 697	8 712
Bretagne	6 847	6 897	6 994	7 268
Centre-Val de Loire	6 022	6 170	6 367	6 257
Corse	1 025	1 026	945	828
Grand Est	14 692	14 744	14 351	14 384
Guadeloupe	937	804	917	955
Guyane	442	478	560	557
Hauts-de-France	18 467	18 020	18 015	17 611
Île-de-France	23 290	23 012	23 317	24 035
La Réunion	2 169	2 260	2 409	2 494
Martinique	756	865	790	1 064
Mayotte	328	295	271	264
Normandie	8 964	9 204	9 237	9 401
Nouvelle-Aquitaine	15 007	14 868	14 521	14 660
Occitanie	14 902	14 796	14 584	14 603
Pays de la Loire	8 470	8 465	8 456	8 424
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 609	11 631	11 566	11 639
Total	160 820	161 114	161 222	162 034

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 6 : Région administrative du domicile des personnes suivies en milieu ouvert

Au 30 juin 2019	Personnes	Âge médian	% de femmes	% de nationalité étrangère
Auvergne-Rhône-Alpes	18 878	34,4	7,39 %	8,78 %
Bourgogne-Franche-Comté	8 712	34,8	8,06 %	4,82 %
Bretagne	7 268	36,5	8,46 %	4,51 %
Centre-Val de Loire	6 257	34,3	8,07 %	7,67 %
Corse	828	36,9	8,09 %	8,21 %
Grand Est	14 384	34,6	9,09 %	5,84 %
Guadeloupe	955	33,7	4,29 %	3,25 %
Guyane	557	29,6	15,08 %	24,24 %
Hauts-de-France	17 611	34,1	6,33 %	4,00 %
Île-de-France	24 035	32,1	5,76 %	17,17 %
La Réunion	2 494	34,0	5,45 %	1,20 %
Martinique	1 064	34,3	4,14 %	2,54 %
Mayotte	264	27,0	3,03 %	28,03 %
Normandie	9 401	35,1	8,31 %	4,20 %
Nouvelle-Aquitaine	14 660	35,5	8,96 %	6,05 %
Occitanie	14 603	34,5	8,51 %	7,72 %
Pays de la Loire	8 424	34,3	7,27 %	5,89 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 639	34,6	8,13 %	8,84 %
Total	162 034	34,3	7,59 %	7,93 %

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Données de stock sur les mesures en milieu ouvert

Au 30 juin 2019

Tableau 7 : Mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	31/03/16	30/06/16	30/09/16	31/12/16	31/03/17	30/06/17	30/09/17	31/12/17	31/03/18	30/06/18	30/09/18	31/12/18	31/03/19	30/06/19
Alternatives aux poursuites, ajournements et mesures présentencielles	5 594	5 543	5 603	5 598	5 631	5 804	5 620	5 640	5 816	6 192	6 151	6 344	6 467	6 692
Principales mesures post-sentencielles	167 844	169 420	167 910	167 330	168 521	168 508	165 995	166 443	167 542	167 565	166 353	165 965	166 677	166 846
Mesures de sûretés	6 178	6 286	6 331	6 424	6 560	6 607	6 663	6 719	6 857	6 905	7 037	7 099	7 142	7 242
Total	179 616	181 249	179 844	179 352	180 712	180 919	178 278	178 802	180 215	180 662	179 541	179 408	180 286	180 780

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) ; **les mesures présentencielles** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; **et les ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).

- les **principales mesures post-sentencielles hors ajournements**. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la libération conditionnelle (LC), le travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), le stage de citoyenneté (STC), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).

- les **mesures dites de sûreté**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 8 : Alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements suivis en milieu ouvert

	30/06/16	30/06/17	30/06/18	30/06/19
AME	150	138	106	89
ARSE	274	328	314	304
CJ	3 220	3 521	3 823	4 424
TNR	1 895	1 813	1 941	1 871
Autres ajournements et ARSEM	4	4	8	4
Total	5 543	5 804	6 192	6 692

La catégorie Autres ajournements et ARSEM regroupe les ARSEM et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ;
AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ;
TNR : Travail non rémunéré

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 9 : Principales mesures post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	30/06/16	30/06/17	30/06/18	30/06/19
CP	1 501	2 242	2 668	2 376
IS	732	921	1 135	1 362
LC AP	5 684	5 183	4 755	4 624
LSC sous LC	182	190	163	190
SME	120 855	119 877	120 407	120 572
SPRM	186	165	169	179
STC	1 110	1 041	990	929
STIG	22 196	22 674	22 130	21 598
TIG	16 974	16 215	15 148	15 016
Total	169 420	168 508	167 565	166 846

CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ;
LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ;
SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ;
TIG : Travail d'intérêt général

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 10 : Mesures de sûreté suivies en milieu ouvert

	30/06/16	30/06/17	30/06/18	30/06/19
PSEM	45	36	34	34
SJ	346	314	287	260
SSJ	5 895	6 257	6 584	6 948
Total	6 286	6 607	6 905	7 242

PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 11 : Proportion de femmes selon les mesures

	30/06/16	30/06/17	30/06/18	30/06/19
AME	9,33 %	8,70 %	17,92 %	22,47 %
ARSE	5,11 %	4,88 %	7,64 %	7,24 %
CJ	9,22 %	9,37 %	8,79 %	8,59 %
TNR	15,78 %	15,89 %	15,97 %	13,25 %
CP	6,53 %	7,05 %	7,68 %	7,79 %
IS	3,96 %	2,93 %	2,91 %	4,04 %
LC AP	8,90 %	9,05 %	10,96 %	10,94 %
LSC sous LC	8,24 %	8,42 %	7,36 %	7,37 %
SME	7,16 %	7,22 %	7,08 %	7,03 %
SPRM	7,53 %	8,48 %	11,24 %	8,38 %
STC	13,60 %	14,22 %	12,93 %	12,92 %
STIG	6,92 %	7,72 %	7,64 %	7,51 %
TIG	9,95 %	9,85 %	10,25 %	10,52 %
SJ	2,60 %	3,50 %	2,79 %	3,46 %
SSJ	2,21 %	2,22 %	2,40 %	2,30 %
Ensemble	7,43 %	7,53 %	7,50 %	7,42 %

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs.

Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures.

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 12 : Proportion de personnes de nationalité étrangère selon les mesures

	30/06/16	30/06/17	30/06/18	30/06/19
AME	16,67 %	5,07 %	6,60 %	4,49 %
ARSE	13,50 %	20,43 %	18,79 %	22,37 %
CJ	10,31 %	11,19 %	11,48 %	12,14 %
TNR	5,91 %	6,07 %	7,01 %	6,41 %
CP	5,40 %	5,89 %	7,05 %	7,91 %
IS	18,58 %	18,68 %	20,00 %	19,90 %
LC AP	10,45 %	9,40 %	9,82 %	10,38 %
LSC sous LC	8,24 %	11,58 %	12,27 %	11,05 %
SME	7,10 %	7,22 %	7,48 %	7,65 %
SPRM	10,75 %	6,67 %	8,28 %	8,38 %
STC	4,50 %	5,86 %	5,76 %	5,06 %
STIG	8,38 %	8,55 %	8,77 %	8,89 %
TIG	5,96 %	6,50 %	6,34 %	6,01 %
SJ	4,05 %	6,05 %	5,23 %	5,00 %
SSJ	4,17 %	4,46 %	4,44 %	4,63 %
Ensemble	7,24 %	7,41 %	7,65 %	7,82 %

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs.

Elles sont prises en compte pour le calcul de la proportion sur l'ensemble des mesures.

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 13 : Âge médian des personnes suivies en milieu ouvert selon les mesures

	30/06/16	30/06/17	30/06/18	30/06/19
AME	41,4	39,5	38,6	41,5
ARSE	30,8	31,7	30,0	31,7
CJ	30,6	31,1	31,5	31,6
TNR	25,2	25,3	25,7	25,8
CP	35,1	36,1	36,4	37,0
IS	34,2	33,3	32,9	31,6
LC AP	34,8	35,5	35,6	35,9
LSC sous LC	30,6	32,4	30,8	34,2
SME	34,3	34,5	34,7	35,0
SPRM	56,1	54,5	55,2	57,0
STC	26,7	27,4	26,6	26,6
STIG	29,5	29,8	30,1	30,4
TIG	24,2	24,4	24,6	24,8
SJ	52,7	52,9	52,9	51,5
SSJ	46,4	46,7	46,7	46,9
Ensemble	32,9	33,2	33,5	33,8

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré ; CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général ; PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Les mesures de PSEM, ARSEM, et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ne sont pas renseignés ici du fait de trop faibles effectifs.

Elles sont prises en compte pour le calcul de l'âge médian sur l'ensemble des mesures.

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Données de flux sur les personnes et mesures en milieu ouvert

Au 30 juin 2019

Tableau 14 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par sexe

	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2
Femmes	2 093	2 117	1 383	1 921	2 047	1 863	1 414	1 969	2 010	1 924	1 473	1 813	1 868	1 841
Hommes	22 329	22 590	16 009	20 815	21 370	20 347	15 807	21 179	21 737	20 726	16 425	20 582	21 427	21 081
Total	24 422	24 707	17 392	22 736	23 417	22 210	17 221	23 148	23 747	22 650	17 898	22 395	23 295	22 922

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 15 : Nouveaux entrants suivis en milieu ouvert, par région administrative du domicile

	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2
Auvergne-Rhône-Alpes	2 855	2 876	1 980	2 540	2 679	2 509	1 971	2 671	2 724	2 488	1 920	2 565	2 616	2 502
Bourgogne-Franche-Comté	1 164	1 127	776	1 186	1 281	1 103	754	1 220	1 213	1 147	874	1 203	1 117	1 132
Bretagne	1 056	1 130	666	1 037	1 051	934	749	1 069	1 037	1 015	855	971	1 167	987
Centre-Val de Loire	945	891	607	871	955	873	642	957	979	870	664	834	848	828
Corse	149	147	98	143	161	139	102	159	143	145	99	126	86	137
Grand Est	2 159	2 217	1 637	2 006	2 120	1 984	1 523	1 979	1 968	1 896	1 550	1 931	2 056	2 045
Guadeloupe	145	132	86	132	111	140	144	148	152	168	149	141	145	164
Guyane	84	109	92	116	108	80	93	103	83	90	88	137	89	78
Hauts-de-France	2 746	2 539	1 843	2 499	2 595	2 492	1 843	2 620	2 580	2 465	1 868	2 406	2 502	2 498
Île-de-France	3 772	3 863	2 549	3 439	3 467	3 283	2 745	3 523	3 672	3 563	3 033	3 368	3 442	3 776
La Réunion	326	363	319	301	337	328	292	327	280	389	352	322	355	348
Martinique	81	113	81	151	174	127	85	93	96	164	101	222	184	210
Mayotte	46	51	11	57	54	50	35	42	28	34	31	30	62	46
Normandie	1 294	1 255	1 012	1 282	1 308	1 290	953	1 297	1 408	1 356	1 048	1 302	1 301	1 168
Nouvelle-Aquitaine	2 373	2 285	1 531	2 031	2 216	1 975	1 455	2 053	2 240	2 027	1 516	1 970	2 188	1 974
Occitanie	2 273	2 515	1 637	2 265	2 030	1 961	1 589	2 108	2 257	2 070	1 565	2 151	2 184	2 050
Pays de la Loire	1 210	1 198	966	1 071	1 139	1 144	895	1 155	1 114	1 126	926	1 062	1 249	980
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 744	1 896	1 501	1 609	1 631	1 798	1 351	1 624	1 773	1 637	1 259	1 654	1 704	1 999
Total	24 422	24 707	17 392	22 736	23 417	22 210	17 221	23 148	23 747	22 650	17 898	22 395	23 295	22 922

Un nouvel entrant est une personne n'ayant pas été suivie en milieu ouvert au cours des 12 derniers mois

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 16 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par catégorie

	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2
Alternatives aux poursuites, ajournements et mesures présentencielles	1 777	1 714	1 428	1 646	1 702	1 689	1 309	1 668	1 791	1 910	1 432	1 764	1 765	1 836
Principales mesures post-sentencielles	30 957	31 245	22 070	28 384	29 544	27 830	21 643	28 850	29 579	28 372	22 271	27 678	28 997	28 158
Mesures de sûreté	409	464	376	419	472	438	420	484	520	459	454	479	455	472
Total	33 143	33 423	23 874	30 449	31 718	29 957	23 372	31 002	31 890	30 741	24 157	29 921	31 217	30 466

Les mesures de milieu ouvert prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- les **alternatives aux poursuites**, ici le travail non rémunéré (TNR) ; **les mesures présentencielles** que sont le contrôle judiciaire (CJ), l'assignation à résidence sous surveillance électronique (ARSE) et l'assignation à résidence sous surveillance électronique mobile (ARSEM) ; **et les ajournements** que sont l'ajournement avec mise à l'épreuve (AME), l'ajournement aux fins d'investigation (AJI) et l'ajournement avec injonction (AJINJ).

- les **principales mesures post-sentencielles hors ajournements**. Elles comprennent le sursis avec mise à l'épreuve (SME), la libération conditionnelle (LC), le travail d'intérêt général (TIG), le sursis assorti d'un TIG (STIG), l'interdiction de séjour (IS), le stage de citoyenneté (STC), les suspensions de peine pour raison médicale (SPRM) et la contrainte pénale (CP).

- les **mesures dites de sûreté**. Elles comprennent le suivi socio-judiciaire (SSJ), la surveillance judiciaire (SJ) et le placement sous surveillance électronique mobile (PSEM).

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique

Tableau 17 : Nouvelles mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements

	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2
AME	81	75	63	58	87	46	41	46	56	52	31	36	50	37
ARSE	108	109	101	93	123	145	100	133	96	116	104	123	106	107
CJ	672	636	621	655	633	724	596	725	697	807	631	777	730	886
TNR	916	891	641	840	858	772	570	757	941	932	663	828	875	806
Autres ajournements et ARSEM	0	3	2	0	1	2	2	7	1	3	3	0	4	0
Total	1 777	1 714	1 428	1 646	1 702	1 689	1 309	1 668	1 791	1 910	1 432	1 764	1 765	1 836

La catégorie Autres ajournements et ARSEM regroupe les ARSEM et les ajournements aux fins d'investigation ou avec injonction ;

AME : Ajournement avec mise à l'épreuve ; ARSE : Assignation à résidence sous surveillance électronique ; CJ : Contrôle judiciaire ; TNR : Travail non rémunéré

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 18 : Nouvelles mesures principales post-sentencielles suivies en milieu ouvert

	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2
CP	340	380	290	317	496	430	346	427	449	383	287	347	281	164
IS	133	121	107	142	126	143	112	171	203	172	163	197	250	193
LC AP	1 588	1 682	1 574	1 578	1 433	1 499	1 330	1 478	1 421	1 526	1 379	1 499	1 401	1 445
LSC sous LC	146	161	145	152	141	143	137	137	128	143	138	144	108	155
SME	18 809	19 070	13 477	17 485	17 957	16 797	13 785	18 278	18 659	17 704	14 218	17 488	18 543	17 783
SPRM	24	28	20	17	30	20	20	21	22	30	25	24	29	22
STC	340	453	271	328	364	318	227	306	301	293	248	336	313	320
STIG	4 861	4 901	3 371	4 381	4 811	4 552	3 209	4 222	4 538	4 526	3 216	4 057	4 213	4 339
TIG	4 716	4 449	2 815	3 984	4 186	3 928	2 477	3 810	3 858	3 595	2 597	3 586	3 859	3 737
Total	30 957	31 245	22 070	28 384	29 544	27 830	21 643	28 850	29 579	28 372	22 271	27 678	28 997	28 158

CP : Contrainte pénale ; IS : Interdiction de séjour ; LC AP : Libération conditionnelle en tant qu'aménagement de peine ; LSC sous LC : Libération sous contrainte sous le régime de la libération conditionnelle ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; SPRM : Suspension de peine pour raison médicale ; STC : Stage de citoyenneté ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 19 : Nouvelles mesures de sûreté suivies en milieu ouvert

	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2
PSEM	3	7	4	5	4	6	5	4	4	6	2	3	6	2
SJ	22	41	26	30	32	31	18	29	30	28	28	31	17	20
SSJ	384	416	346	384	436	401	397	451	486	425	424	445	432	450
Total	409	464	376	419	472	438	420	484	520	459	454	479	455	472

PSEM : Placement sous surveillance électronique mobile ; SJ : Surveillance judiciaire ; SSJ : Suivi socio-judiciaire ;

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Tableau 20 : Nouvelles mesures suivies en milieu ouvert, par région administrative

T2 2019	SME	STIG	TIG	Autres	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	2 131	372	353	561	3 417
Bourgogne-Franche-Comté	930	199	151	261	1 541
Bretagne	841	188	109	162	1 300
Centre-Val de Loire	636	180	138	146	1 100
Corse	94	13	5	60	172
Grand Est	1 621	316	418	344	2 699
Guadeloupe	101	33	23	40	197
Guyane	56	10	1	20	87
Hauts-de-France	1 929	663	483	332	3 407
Île-de-France	2 747	755	563	766	4 831
La Réunion	240	66	80	67	453
Martinique	126	52	17	58	253
Mayotte	16	18	4	12	50
Normandie	925	230	261	227	1 643
Nouvelle-Aquitaine	1 497	418	384	422	2 721
Occitanie	1 487	371	397	485	2 740
Pays de la Loire	820	185	176	208	1 389
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 586	270	174	436	2 466
Total	17 783	4 339	3 737	4 607	30 466

La catégorie Autres regroupe les mesures d'alternatives aux poursuites, de mesures présentencielles et d'ajournements, les mesures dites de sûreté, et les CP, IS, LC, STC, SUSPM ; SME : Sursis avec mise à l'épreuve ; STIG : Sursis assorti d'un TIG ; TIG : Travail d'intérêt général.

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDSE / Fichier statistique APPI

Sources

À partir de juillet 2019, les statistiques trimestrielles de milieu ouvert (STMO) sont produites par la sous-direction de la statistique et des études (SDSE), service statistique ministériel de la Justice. Elles ont été rétropolées à partir de 2016 pour proposer un historique des chiffres. Elles étaient produites jusqu'en avril 2019 par le bureau des statistiques et des études, dit « Me5 », de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP).

Les STMO résultent de l'exploitation du fichier statistique APPI, construit à partir des données de l'appliquatif de gestion du même nom. APPI est une application de gestion du suivi de l'exécution et de l'application des peines, qu'elles soient en milieu ouvert ou fermé. Elle n'a pas été développée à des fins statistiques. Les données y sont saisies parfois avec retard, ou peuvent être manquantes. Certaines fins de prise en charge des personnes ne sont pas saisies parce que cela n'a pas d'impact opérationnel.

Au vu des données d'APPI, une même personne peut être suivie au même moment pour des mesures et des procédures en réalité incompatibles, comme une mesure de détention en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine ou de milieu ouvert.

Pour éviter de comptabiliser plusieurs fois une même personne, un ensemble de règles de gestion des données a été mis en place à partir de janvier 2016 par le bureau « Me5 » de la DAP. Ces traitements, repris pour la plupart, sont déterminés par la compréhension du suivi de l'exécution des peines dans les services. Elles sont précisées ci-dessous.

Les différentes modalités d'exécution d'une peine sous écrou, c'est-à-dire en milieu fermé, sont la détention, les mesures de placements sous surveillance électronique (PSE), de semi-liberté (SL), ou de placement à l'extérieur (PE). Elles sont aussi renseignées dans APPI. Afin d'éviter le double compte des personnes, elles ne sont pas comptabilisées dans les présentes statistiques trimestrielles de milieu ouvert puisqu'elles sont déjà recensées dans les statistiques de milieu fermé produites par la DAP.

Règles de gestion

Les règles de gestion reposent sur le critère suivant : lorsqu'une mesure est créée dans APPI, elle prend le pas sur celles qui existaient jusqu'alors. Selon que la nouvelle mesure est compatible avec la ou les mesures passées toujours en vigueur, la comptabilisation des mesures antérieures continue, s'arrête, ou bien est suspendue le temps de l'exécution de la nouvelle.

Règles de clôture des mesures de milieu ouvert

Une personne ne peut pas être en train d'exécuter deux mesures de libération conditionnelle différentes au même moment. Si une nouvelle prise en charge pour une mesure de libération conditionnelle apparaît, la comptabilisation de l'ancienne mesure est arrêtée, au profit de la nouvelle.

De même, une personne en libération conditionnelle ou en suivi socio-judiciaire ne peut pas être soumise à une surveillance judiciaire. L'apparition d'une nouvelle mesure de surveillance judiciaire met donc un terme à la comptabilisation d'anciennes mesures de libération conditionnelle ou de suivi socio-judiciaire, et réciproquement.

Inversement, une personne peut être suivie pour deux mesures de SME différentes, ou être suivie dans le cadre d'un SME et d'une libération conditionnelle, ainsi l'apparition de l'une n'arrête pas la comptabilisation de l'autre.

Règles de compatibilité entre mesures de milieu ouvert et mesures de milieu fermé

Les mesures de milieu fermé, dites aussi mesures d'écrou, sont hors du champ des statistiques trimestrielles de milieu ouvert, mais elles sont présentes dans APPI. Il est tenu compte de leur existence dans le cadre des STMO afin de suspendre l'exécution de mesures de milieu ouvert.

Les sursis avec mise à l'épreuve (SME), sursis assorti d'un TIG (STIG), libération conditionnelle (LC), contrainte pénale, TIG et travaux non rémunérés, interdiction de séjour, stages ainsi que les mesures de sûreté, sont suspendues par les nouvelles prises en charge de de détention. Les SME, STIG et LC sont aussi suspendues par des mesures d'aménagement de peine sous écrou. La comptabilisation des mesures de milieu ouvert suspendues reprendra à la fin de la mesure d'écrou.

Le TIG, les stages de citoyenneté, le travail non rémunéré, le contrôle judiciaire, l'interdiction de séjour, les assignations à résidence sous surveillance électronique mobile ou non, le suivi socio-judiciaire et les mesures d'ajournement peuvent être pris en charge en même temps qu'une mesure d'aménagement de peine sous écrou, dans le cadre d'une autre affaire. Néanmoins, comme les personnes exécutant ces mesures sont déjà comptabilisées dans les statistiques mensuelles de milieu fermé produites par la DAP, elles ne sont pas comptées dans les statistiques trimestrielles de milieu ouvert, ni en termes de personnes, ni en termes de mesures.

Durée maximale

On définit une durée maximale pour chaque type de mesure et on considère comme terminée une mesure dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale. Cela permet d'éviter que des personnes ne soient considérées comme suivies en milieu ouvert de façon permanente alors que la fin de la mesure dont ils font l'objet n'a simplement pas été renseignée dans APPI. On considère comme terminée une affaire dont la durée constatée est supérieure à cette durée maximale.